Numéro 51

Jeudi
13 décembre 1979

Prix : 1 F

12, cité Malesherbes
Paris 9e
878.40.73

RIPOSTE

Le quotidien de poche du parti socialiste

Directeur
Georges Fillioud

Le P.c, les intellectuels et la culture : un problème complexe ? • Les silences de Giscard : quelques questions sordides • Loi d'orientation agricole : le sens des amendements socialistes • Mots croisés avec Marc Massion • Les effets d'un couplage palace-cantine chez Borel • La recherche et la politique libérale (2) • Immunité parlementaire : un vieux souvenir

Sans majorité, sans le Parlement

Le budget de la France adopté par défaut

Demain, rebelote. Raymond Barre mettra à nouveau en jeu l'existence de son gouvernement. Drôle de jeu où il est sûr de ne pas perdre. Puisqu'il triche en jouant à la roulette russe avec un pistolet à eau. Mais s'il n'a rien à perdre, il n'a rien non plus à gagner. Sauf du temps. Et ce sont les institutions républicaines qui seront perdantes. Car enfin, le budget n'en sera pas pour autant voté. Ce qui n'empêchera pas l'exécutif de l'exécuter.

Et le jeu va durer. Puisque les députés vont re-beloter, au moins une fois encore avant la fin de la session. Cette fois, pour ne pas adopter la cotisation des retraités à la sécurité sociale. Puis enfin, ce sera Noël. Pour Raymond Barre et pour trois mois. Jusqu'à la reprise des travaux parlementaires début avril. Ou tout risque de recommencer. Comme pour le prochain budget - avec ou sans Barre -qui viendra en discussion alors qu'on ne sera plus qu'à quelques mois de l'élection présidentielle. Ca promet.

C'est sans doute pour ça que le premier ministre s'énerve, se fâche, menace. A tout hasard il a choisi de s'énerver dans un journal de sa circonscription : «Rhône-Alpes». Il ne mâche pas ses mots, il les crache tout entier. En petites phrases qui cinglent «je ne suis pas décider à m'incliner»... «il n'appartient pas à un parti de gouverner»... «si la majorité venait à faire défaut, ce serait au peuple de trancher»... «et je suis sûr que le pays condamnerait sévèrement... «...

A bon entendeur chiraquien, salut ! Sans compter une bonne leçon de gaullisme sur le bon usage des bonnes institutions. Pour expliquer que dans la Ve République, le gouvernement peut gouverner, sans les partis, sans majorité, sans vote, sans les députés.

Le tout dit sur le ton gaullien. Ça pour les orphelins qui se prennent pour les héritiers. Et sur le ton d'un chef d'Etat. Ça pour tout le monde. Pour ceux qui ont voulu l'entendre. Il y en a qui l'ont entendu.

Georges Fillioud

épingle

«La presse communiste est le lieu privilégié de circulation des idées et d'échange d'opinions dans le parti».

Roland Leroy, dans son rapport sur la presse.

Croqué



L'affaire des radios-libres

Feu l'immunité parlementaire

Après celle de François Mitterrand, l'inculpation de Claude Evin le prouve : il n'y a plus d'immunité parlementaire en France ; le pouvoir vient de la faire voler en éclat. Ou plutôt, il n'y a plus d'immunité parlementaire que pour les membres de la majorité. Les élus de l'opposition doivent, eux, faire leur deuil de cette protection qui est partie intégrante de la tradition républicaine.

Le 23 juin 1789, l'Assemblée nationale déclarait que «la personne de chaque député est inviolable, que tous (ceux) qui oseraient, pendant ou après la présente session, poursuivre, rechercher (...) un député (...) sont infâmes et traitres envers la Nation et coupables de crime capital».

Cent quatre vingt dix sept ans après, MM. Giscard d'Estaing et Peyrefitte jettent aux orties l'article 26 de la Constitution dont le deuxième alinéa stipule : «Aucun membre du Parlement ne peut, pendant la durée des sessions, être poursuivi ou arrêté en matière criminelle ou correctionnelle qu'avec l'autorisation de l'Assemblée dont il fait partie, sauf le cas de flagrant délit».

Les choses sont claires : la Constitution de 1958 a réduit la portée de l'immunité parlementaire en distinguant entre périodes de session et hors-session. Mais, il reste qu'il revient toujours à l'Assemblée nationale ou au Sénat d'autoriser au préalable toute poursuite ou arrestation pendant une session.

Or le gouvernement vient tour à tour de se jouer de cette stipulation. L'affaire de Radio-riposte a éclaté le 28 juin, soit au cours de la première session de 1979. Pourtant, le Premier secrétaire du Parti socialiste, Laurent Fabius, député, et Bernard Parmantier ont été inculpés de violation du monopole (!) de radiodiffusion, mais hors session.

Détournement politicien

Claude Evin, député socialiste de Saint Nazaire, lui, pour sa participation à une émission de la Radio libre populaire diffusée le 7 septembre, soit hors session, a été inculpé sous la même accusation le 7 décembre, c'est-à-dire au coeur même de la seconde session parlementaire ! Sans que le garde des Sceaux n'ait jugé le moins du monde utile de saisir l'Assemblée nationale d'une demande de levée d'immunité.

C'est, rétorquent les juristes du ministère de la place Vendôme, que dans le premier cas les poursuites n'ont été engagées

(suite en page 4)

Rifuta 13.12.79

POSITIONS

Les socialistes et la recherche publique (suite)

Nous poursuivons la publication de l'article de Geneviève Potier de Courcy, chargée de recherche au C.n.r.s, membre de la Commission «Recherche» du P.s.

Elle s'interrogeait hier : «vers la fin du règne de la science ?». Elle traite aujourd'hui des objectifs de la politique giscardienne dans ce domaine.

Cette enquête sur la recherche s'achèvera demain par l'exposé des luttes des travailleurs de la recherche et les propositions socialistes.

Les scientifiques face au mépris du pouvoir

Pour la France, la recherche scientifique n'est plus une priorité. L'utilité sociale et économique de la recherche est sacrifiée au profit de son utilisation immédiate et son potentiel mais à la disposition d'un secteur privilégié de la production. C'est maintenant de façon claire - et l'on peut reconnaître à Alice Saunié Seité son absence de détours pour imposer les directives du gouvernement -, de façon institutionnelle que les grands organismes de recherche publique sont restructurés pour favoriser la mise sous la tutelle de l'Etat et des intérêts privés, la découverte scientifique. (Les P.d.g de Matra, Creusot-Loire, Radial, siègent désormais au Conseil du C.n.r.s. par exemple).

Dans ce même temps, l'ensemble de la communauté scientifique est délibérément mise à l'écart des instances d'élaboration de la politique, de même que les réformes qui frappent actuellement l'I.n.r.a, le C.n.r.s, l'I.ns.e.r.m ont été décidées sans aucune consultation ni du personnel élu ni des scientifiques nommés (1), sans aucune information ni discussion au niveau du Parlement.

Orientations imposées

Cela montre bien le mépris dans lequel la pouvoir tient les scientifiques français alors que la Cour des Comptes elle-même reconnaît que «c'est le grand mérite de la recherche française d'avoir conservé, en dépit des insuffisances et des difficultés qui viennent d'être évoquées, son prestige et son éclat» ; la démonstration aussi de la méfiance que ces mêmes scientifiques lui inspirent comme éléments permanents d'une analyse critique des connaissances et de la société. Ce qui ne l'empêche pas de s'appuyer sur certains points forts de la hiérarchie scientifique pour appliquer sa politique et de soumettre les personnels aux orientations imposées par diverses mesures d'intimidation ou de contrainte, financières en particulier.

Or ce n'est pas en étouffant la liberté d'initiative, en soumettant les scientifiques à une épuisante course aux contrats pour survivre, en jouant sur les rivalités et les cloisonnements, en brandissant sans cesse la menace d'une dislocation d'équipe ou d'une suppression de crédits que l'on stimule la créativité !

Non ! La mobilité forcée, la compétivité effrenée, l'inquiétude permanente n'ont jamais, de quelque manière que ce soit, enrichi la pensée et la réflexion ni favorisé la coopération et l'émulation pourtant indispensables à l'esprit et au travail de recherche.

«La mobilité est en réalité une immense source d'énergie et de connaissance perdues si elle ne résulte pas du dynamisme propre de l'organisme de recherche et donc des moyens qui lui sont accordés, d'une adhésion personnelle relevant des affinités propres des individus pour tel thème ou telle forme d'association dans le travail, si elle ne se situe pas dans le cadre d'un statut garantissant la sécurité d'emploi pour tous les personnels de la recherche» (2).

(1) Contrairement à ce que P. aigrain a affirmé à l'Assemblée nationale le 14.10.79.

(2) Texte commission de recherche du P.s

Les intellectuels, la culture et l'avancée démocratique socialiste

par Colette Audry

L'Humanité du 11 décembre a publié le projet de résolution pour le Conseil nationale du Parti communiste qui doit se tenir les 9 et 10 février 1980.

A l'heure où le Parti communiste déploie un effort sans précédent à la fois pour ramener dans son orbite toute une frange d'intellectuels qui s'en est éloignée et pour reconquérir la confiance ébranlée des intellectuels qui figurent dans ses propres rangs, ce manifeste de la guerre idéologique demande à être examiné de près.

A première lecture, quelques déclarations sont à noter, au travers desquelles se dissimulent mal les contradictions qui travaillent aujourd'hui le P.c.

1. Le grand rassemblement des intellectuels et des ouvriers est, comme par le passé, proposé aux premiers en terme d'alliance. Toutefois, l'accent étant mis sur l'importance des intérêts communs aux uns et aux autres, sur le fait que la condition des intellectuels se rapproche de plus en plus de celle des ouvriers, sur le fait aussi que la lutte pour la démocratie est indissociable de la lutte de classe, on ne peut s'empêcher de penser que les rédacteurs du projet ont été hantés par l'idée - interdite - du «front de classe».

2. La reconnaissance du retard et des insuffisances du P.c dans le travail en direction des intellectuels et le rappel des «conditions dans lesquelles s'est déroulée la lutte pour le programme commun» servent à rendre compte du fait que des «illusions sur le P.s» se sont développées parmi les intellectuels.

3. Le P.s est décrit comme faisant «chorus à tous les thèmes idéologiques du pouvoir». A preuve cet exemple stupéfiant : «(le pouvoir) s'attaque-t-il au C.e.a ? Le P.s lui facilite besogne en proposant un moratoire nucléaire !».

4. Néanmoins, dit le projet, «nous ne renonçons pas à la perspective de l'union de la gauche, de l'alliance avec le P.s y compris au sommet». Passage significatif. L'espoir unitaire est décidément trop indéracinable pour qu'on se risque à le heurter de front, même au moment où l'on met en place l'opération «blanc bonnet et bonnet blanc». L'opération n'en sera pas facilitée. «Mais, ajoute-t-on, en raison de ce qu'est le P.s, la réalisation de cette alliance pose **un problème complexe**» (c'est nous qui soulignons).

Problème complexe ? Que penser de cette formule aussi énigmatique que cursive ? S'adressant aux intellectuels, n'y avait-il pas lieu précisémment d'analyser cette complexité ? Le problème serait-il trop difficile pour eux ?

La culture d'après le P.c

Dans la résolution sur les intellectuels publiée mardi par l'Humanité, on trouve dès le début une tentative de définition : «Pour nous, ce que recouvre le mot culture est une force fondamentale du développement historique de chaque peuple et de l'humanité en son entier».

Définition anthropologique donc, qui domine le temps et l'espace. On est d'autant plus étonné de trouver plus loin dans le texte ces deux affirmations :

«Dans la société socialiste (définie par le XXIIIe Congrès, N.d.l.r) le rôle de la culture et le besoin qu'en ressentent les masses deviennent primordiaux». Et plus loin : «Développer en grand les sciences et les techniques, fonder une nouvelle croissance sur la satisfaction des besoins collectifs et l'épanouissement des individus, cela suppose d'élever hardiment le niveau de la culture de la population». Dans ces deux phrases «la force fondamentale de développement historique» est donc liée individuellement à un «niveau» et à un «besoin».

On abandonne donc l'approche anthropologique qui décrit des faits existants en soi, et sans hiérarchie, pour retrouver la vieille notion de culture dominante liée aux pouvoirs, qu'il s'agit de s'approprier.

L'indignité de la classe ouvrière (1) est d'ailleurs paradoxalement avouée par le Parti qui prétend la guider lorsqu'il écrit : «Dans la limite de ses besoins, la bourgeoisie a joué dans l'histoire de la culture un rôle révolutionnaire». Ce qui implique que ce ne fut pas le cas de la classe ouvrière entièrement soumise aux modèles «bourgeois».

Ce qui implique aussi que le rôle qu'elle entend jouer dans la culture dépassera «la limite de ses besoins». Mais où en prendrait-elle la mesure ?

(1) d'après l'expression de Pierre Bourdieu dans «La Distinction».

Loi d'orientation agricole

Ce projet est-il amendable ?

Le Groupe socialiste présente durant ce débat sur le projet de loi d'orientation agricole, une série d'amendements qui constituent un véritable contre-projet.

Claude Michel a exposé après-midi les critiques au texte gouvernemental. Voici les principaux extraits de son intervention : «Les agriculteurs attendaient des orientations précises, des réformes profondes. Ils sont déçus par le catalogue que vous leur présentez : s'agit-il d'une loi d'orientation, d'une loi-cadre ou d'une loi programme ?

«Les agriculteurs attendaient beaucoup des lois d'orientations votées en 1960 et 1962 ainsi que de la mise en place du marché commun agricole. A quoi nous a conduit leur inspiration libérale et mercantile ?

Désengagement de l'Etat

«Depuis 1958, la population active agricole est passée de 20% de la population active totale à 10% et sa production de 10% de la valeur ajoutée nationale de 5% : le rapport est donc inchangé. Si nous poursuivons dans la même voie, dans vingt ans, 5% de la population active produiront 2,5% de la valeur ajoutée. Les 5% seront-ils pour autant dans une meilleure situation financière ? On peut en douter. C'est à ce schéma qu'il faut mettre un terme.

«Or, c'est le moment que vous choisissez pour désengager l'Etat sous prétexte de rétablir la libre concurrence. Les industries agro-alimentaires se voient confier des missions de service public ; on met à leur service le développement, la recherche, l'enseignement. Elles participeront désormais à la définition des orientations de la politique agricole et alimentaire. Cependant l'Etat se désengage en ce qui concerne la détermination et la conduite de la politique agricole, ainsi que le financement : il s'en remet à des cotisations professionnelles, qu'il aura pour seul rôle de rendre obligatoires.

«Les mots «revenus agricoles» n'apparaissent pas souvent dans le projet. Ni celui de «prix», encore moins ceux de «prix garantis». Mais on y parle de politique de concurrence des activités de production : c'est une régression par rapport à la loi de 1960.

«Vous choisissez une agriculture à haut niveau de technicité et les seuls secteurs dits rentables. D'où une triple concentration : concentration des exploitations, concentration géographique, concentration sur quelques produits.

«Il est bien vrai que nos amendements impliquent un autre schéma du développement de l'agriculture. Le vôtre a sa cohérence, le nôtre aussi. Nous voulons libérer l'agriculture du poids des consommations intermédiaires - 75 millions en 1978 - qui se développent aux dépens de l'activité et du revenu agricoles. Nous voulons alléger l'économie des importations de porc, de mouton, de bois, de vin, de soja, de cheval, rendre la vie aux régions que la désertification menace et où elle sera bientôt la réalité si on vous suit. Nous voulons privilégier l'exploitation s'appuyant d'abord sur les richesses naturelles et biologiques. C'est une grande ambition.

Mettre fin aux gaspillages

«Notre politique agricole s'articule autour de trois axes : assurer une garantie de revenu à tous les travailleurs de l'agriculture ; maitriser l'emploi agricole et rural, ce qui implique une redéfinition des orientations en matière de développement, pour que la restructuration des exploitations se fasse dans les meilleures conditions, en tenant compte des critères de production, mais aussi de l'aménagement du territoire, du Plan, des conditions de travail ; enfin, développer le potentiel agricole et alimentaire, et modifier nos rapports avec le tiers monde.

«Un plan démocratique élaboré devra apprécier les besoins réels, afin de définir les productions à développer et de mettre fin aux gaspillages et aux surproductions. La détermination des prix de revient et du volume des quantums devra être assurée par concertation entre les autorités nationales et locales».

Qui est qui ?

MOTS CROISES AVEC MARC MASSION

Fonctionnaire à l'administration des Douanes, Marc Massion, 44 ans, est entré à la S.f.i.o en 1954. En 1969, il devient Premier secrétaire de la Fédération de la Seine-Maritime. Il est également deuxième adjoint de Tony Larue, sénateur-maire de Grand-Quevilly, la seule ville de plus de 30 000 habitants du département à dominante socialiste.

«Un département largement dominé par le P.c, dit Marc Massion, et, de façon contradictoire, où les progrès du P.s profitent aux communistes. En effet, les reports unitaires en 1977 et en 1978, ont permis au P.c d'obtenir, notamment, quatre sièges de députés alors que le P.s n'en a qu'un, celui de Laurent Fabius, et un siège au Sénat».

— Quelle est la situation sociale de la Seine-Maritime et sur quoi la Fédération porte-t-elle ses efforts ?

«Le département a longtemps été peu touché par la crise. En 1978, cependant, il a eu le plus fort taux de progression de chômage (+ 35 %). Les secteurs les plus atteints étaient le textile, la papeterie et les cartonnages. Au Havre et à Grand Quevilly, les difficultés gagnent maintenant la construction navale, notamment chez Dubigeon Normandie. Une de nos priorités est précisémment le secteur entreprises où nous voulons, par des groupes socialistes, apporter sur le terrain l'expression directe du Parti».

— Quels problèmes la Fédération rencontre-t-elle ?

«Ce sont ceux du département. En fait la Seine-Maritime est essentiellement axée sur la région rouennaise et la vallée de la basse Seine. Les autres centres sont les régions maritimes, Dieppe, Fécamp, Le Tréport. Ceci se fait au détriment principalement du plateau qui se désertifie. La Fédération veut parvenir à une section par canton. Nous n'en sommes plus loin, même dans le milieu rural, où nous avons de bons contacts.

«L'implantation du Parti reflète d'ailleurs bien ce tableau et le plus fort des sections est concentré dans la région de Rouen. Cela dit, il faut signaler une tendance qui s'amorce, notamment dans les sections ouvrières, qui voient des anciens militants communistes venir adhérer au Parti socialiste.

«Il faut enfin signaler que le fait que Laurent Fabius soit maintenant secrétaire national a eu une incidence utile sur la Fédération et son image auprès des habitants du département».

— La Fédération porte également ses efforts en direction des jeunes ?

«Oui, nous avons lancé un mouvement de la jeunesse socialiste qui reçoit bon accueil. Il démarre même bien notamment autour de Grand Couronne et de Grand Quevilly. Nous souhaitons regrouper ces jeunes qui viennent de tous les horizons, au sein d'une Assemblée fédérale des jeunes, avant de créer des groupes locaux».

DANS LES FEDERATIONS

La Fédération du Parti socialiste de l'Essonne organise une journée fédérale «Démographie», samedi 15 décembre, à partir de 10 heures, à la salle du Centre administratif de Juvisy. Les travaux de cette journée à laquelle tous les adhérents de l'Essonne sont conviés, seront conduits par la Délégation fédérale aux problèmes démographiques placée sous la responsabilité de Robert Nadot, de l'Institut national d'Etudes démographiques.

RIPOSTE

12 cité Malesherbes, 75009 Paris Tél. : 878.40.73
Télex : 660.582 F
Directeur : Georges Fillioud
Rédaction - Edition : Gérard Colé
Gérard Descotils,
Administration : Nicole Covillers
Délégué à la Publication : Henri Pradeaux
Numéro de Commission Paritaire : 601.22
Abonnement : 250 F par an
Composition : OFRES **Imprimerie** B.P. - Paris

Télé-P.S. :

LA LIBERTE EST CHOSE TROP PRECIEUSE POUR QU'ELLE CEDE LE PAS A L'IDEOLOGIE

Pour une poignée de diamants

Accusé d'avoir accepté de précieux cadeaux des mains d'un tyran dont il n'ignorait aucun des crimes, Valéry Giscard d'Estaing n'a eu jusqu'ici ni le courage d'avouer, ni les moyens de démentir.

Le voici donc, depuis des semaines, réfugié dans le silence et, qui plus est, un silence «méprisant»

On en a vu d'autres temps, d'autre hommes -mais c'était des héros- répondre à l'insulte par le mépris et faire du silence leur unique système de défense.

Or le président de la République n'est pas, en situation de jouer les héros. Ses absences, ses refus d'explication et les démentis prudents de ses collaborateurs éclatent comme autant d'aveux.

Surtout que, tandis que le Président s'élève, on s'agite beaucoup aux étages inférieurs, du côté de la famille et des collaborateurs. Et cela, par contraste, fait terriblement désordre.

C'est Anne-Aymone elle-même, ce modèle de vertu et de dignité, qui se déleste à la sauvette de quelques kilos d'or avant la prestation télévisée de son époux ; c'est Pierre Hunt, porte-parole officiel de l'Elysée, qui multiplie les interventions auprès des journalistes pour accréditer (avec quelle maladresse !) l'idée que les documents du Canard pourraient être des faux ; c'est René Journiac, conseiller de l'Elysée pour les affaires africaines, qui «chambre» Madame Dimitri, ex-secrétaire de Bokassa reconvertie dans le commerce des diamants, pour la faire revenir sur ses premières et compromettantes déclarations...

Le Canard Enchainé, dans son dernier numéro, apporte sur l'affaire des diamants de Bokassa de nouvelles informations qui confirment que Valéry Giscard d'Estaing, en tant que ministre des Finances, puis comme Président de la République, a reçu de son «cher parent» Bokassa plusieurs plaquettes de diamants.

Alors, les questions demeurent : combien de plaquettes ? De quelle valeur ? Que sont-elles devenues ? Pourquoi n'ont-elles pas été déclarées en douane ?

Voici la grande politique africaine de la France réduite à ces quelques questions sordides.

L'affaire des radios-libres

(suite de la première page)

qu'après la fin de la première session, tandis que dans le second cas les réquisitions du procureur ont été prises juste avant le début de la seconde session...

Bref, à tous les (mauvais) coups l'on gagne. En jouant sur les périodes pendant lesquelles siègent ou non les assemblées, le gouvernement peut ainsi vider de toute portée le deuxième alinéa de l'article 26. Certes, les parlementaires peuvent eux-mêmes suspendre toute poursuite, comme le Sénat s'est honoré à le faire pour Bernard Parmantier, sénateur de Paris, poursuivi au même titre que François Mitterrand. Mais il s'agit d'une procédure qui ne devrait pas être utilisée si le gouvernement se bornait à respecter la Constitution.

Qu'il y ait là détournement politicien, d'une des plus anciennes traditions républicaines, on en trouvera un dernier exemple avec l'affaire Amsallem-Dassault. Le premier, candidat socialiste aux élections de 1978, avait porté plainte contre le second, pour fraude électorale, comme on imagine.

Cette plainte ayant été déposée le 3 avril, soit au lendemain de l'ouverture de la session parlementaire, le juge d'instruction estima qu'il ne pouvait poursuivre. Et le Parquet ne jugea pas utile de demander au gouvernement de faire lever l'immunité parlementaire de M. Dassault. Pas plus qu'il ne le considéra indispensable lors de la session suivante. Comme, pendant l'intersession, le juge d'instruction, sans doute surchargé de dossiers, avait laissé les choses en l'état, Maurice Amsallem, écoeuré, abandonna sa plainte.

L'immunité parlementaire existe en France, M. Dassault l'a rencontrée.

P.s et Centrafrique

Le Parti socialiste a décidé de consacrer sa prochain émission de la série «la parole est aux partis politiques» (jeudi 20 décembre à 19 h 40 sur TF1) à la politique française en Afrique et à «l'affaire» des diamants. Il s'agira d'un débat entre journalistes pour lequel le P.s a invité notamment Claude Angeli, du Canard Enchaîné.

On se demande toujours si le débat sur la politique africaine de la France, notamment en Centrafrique, viendra, comme l'a promis le gouvernement, en discussion à l'Assemblée nationale à la date prévue du 19 décembre. Le gouvernement ne va-t-il pas profiter du prétexte des motions de censure et d'un calendrier parlementaire chargé pour éviter le débat ?

A *Manhattan-sur-Seine*

La gestion est dure dans les cantines

pour renflouer les pertes molles dans les palaces

A Paris, autour du Rond Point de la Défense, plusieurs tours de verre, de béton et d'acier, servent de sièges sociaux de prestige à des dizaines de multinationales françaises et étrangères. Ces immeubles splendides sont aussi un lieu de travail pour 20 000 cols blancs, dont plus de la moitié déjeunent sur place dans cinq selfs d'entreprise.

Ces restaurants à plateaux sont généralement gérés par des sociétés spécialisées : à la Tour Fiat, c'est l'Entreprise Générale de Restauration, filiale de Borel, qui offre de nourrir les cinq mille cadres et employés de sociétés «habitant» la Tour Fiat.

Pour servir un semblable effectif, une brigade de 45 cuisiniers, commis plongeurs, et femmes de services. Les conditions de travail sont telles qu'en juin dernier les deux tiers du personnel du self, las des refus systématiques opposés par la direction à leurs revendications, décident la grève.

Contre le manque d'effectifs : la «norme» dans ce genre de self est de 10 cuisiniers ou commis pour 1 500 couverts. Chez Borel, ils sont 11 pour 3 000 couverts quotidiens. Contre un matériel neuf, mais de mauvaise qualité provoquant brûlures et électrocutions à répétition. Contre les horaires : de 7 heures du matin à.16 heures avec une coupure d'une heure. Contre les bas salaires : plongeurs et femmes de service, presque tous immigrés, gagnent 1 860 F. nets par mois. Un commis cuistot gagne 2 700 F., avec quatre ans d'ancienneté !

Les employeurs promettent -on est à la veille des vacances- une négociation à la rentrée. La grève cesse. Ni en septembre, ni en octobre, la direction n'accepte d'ouvrir les discussions : «C'est à prendre ou à laisser». La grève reprend le 12 novembre.

Lundi dernier, 8 employés dont 2 délégués syndicaux reçoivent une lettre de licenciement pour «entrave au droit du travail».

Les grévistes tiennent bon. Déterminés, mais sans colère : pas d'occupation des lieux ; le restaurant fonctionne et offre des plats froids. Les «clients» sympathisent, une quête est organisée : 20 000 F. pour trente grévistes sur un mois. Les enfants de ces travailleurs là auront un tout petit Noël.

Les gérants des autres selfs de la Défense craignent la contagion de ce conflit exemplaire ; les grévistes, eux, redoutent d'être déplacés dans les innombrables établissements du groupe : plusieurs dizaines dispersés dans toute la France. Car l'Entreprise Générale de Restauration gère des centaines de cantines, partout avec la même «sévérité» de gestion. Pour, parait-il, compenser les pertes considérables du fleuron du groupe, la chaine des Sofitel, quatre étoiles luxe.

ABONNEZ-VOUS A «RIPOSTE»

Nom et Prénom .....

Adresse .....

.....

☐ Abonnement à 1 an : 250 F.

☐ Abonnement à 6 mois : 140 F.

Date et signature :

Réglement par chèque bancaire ou postal à adresser à :
Riposte - 12, Cité Malesherbes - 75009 Paris.